L'ABEILLE

PAR BULLIT, MAGNE & Cie
No. 88, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année [illegible] pour la feuille tri-hebdomadaire pour la campagne, payables trois fois par année, payables d'avance pour l'année, à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient soldés. Les abonnés qui voudront discontinuer leur abonnement devront en donner avis avant l'expiration de leur abonnement.

ANNONCES.—Une piastre par carré de dix lignes ou moins, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces régulières, aux négociants et personnes tenant magasins de détail, [illegible], les banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible]; les agences pour navires, steamboats et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements commenceront à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de police &c. &c. devront payer autant que les annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons, ventes publiques, épaves, égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

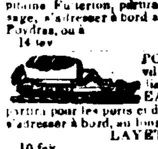

POUR GALVESTON Texas—Paquebot régulier le mardi 25 février, le superbe navire à vapeur NEW YORK, capitaine J T. Wright, partira pour le port ci-dessus le 25 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la [illegible], ou à

BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

N. B. Les jours réguliers de départ sont: de la N. Orléans le 10 et le 25, et de Galveston le 17 et le 31 de chaque mois. 17 fev

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE LA N. ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE.—Cette ligne se composera des trois bateaux suivants: Le bateau à vapeur PAULINE JONES, capt. Thomasson.—Le bateau à vapeur TECHE, capt. Wrentmore.—Le A. GALLATIN, W. McClintock.

Les bateaux ci-dessus mentionnés sont en très bon état et commandés par des officiers capables et attentionnés. Ils tiendront pendant la saison des eaux hautes la ligne entre les ports mentionnés ci-dessus et la plus grande attention sera apportée au fret placé sur ces différents bateaux.

Ils n'auront point de jours réguliers pour leur départ et feront leur voyage avec toute la célérité possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

N. B. Ces bateaux ne seront point responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient autorisées par un ordre du capitaine ou du consignataire. 14fev

POUR LITTLE ROCK, Fort Gibson, Fort Smith et Van Buren—Le steamer CHEROKEE, capitaine C. Harris, partira jeudi, 27 du courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Wm. S. BROWN, 26, Gravier. 21 fev

POUR TUSCUMBIA, FLORENCE et tous les ports intermédiaires sur la rivière Tennessee—Le steamer HOMER, capitaine Th. Moore, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au wharf Lafayette, ou à FORSYTH & LIMERICH, 135, rue des Magasins.

Le Homer prendra du fret pour Natchez, Grand Gulf, Rodney, Vicksburg, Princeton, Colombia, Memphis Randolph et Mill's Point. 20 fev

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur fin marcheur, MONARCH, capitaine Fullerton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au wharf de la rue Poydras, ou à LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune. 14 fev

POUR CINCINNATI, Louisville et tous les ports intermédiaires—Le steamer GREY EAGLE, capitaine Shallcross, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au long wharf, ou à LAYET & AMELUNG, agents, 17, rue du Commerce. 10 fev

POUR PORTSMOUTH, Maysville, Cincinnati, Louisville et tous les ports intermédiaires.—Le steamer CORINTHIAN, capt. Rhodes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SAM PELL, 59, Magasins. 7 fev

POUR ST. LOUIS, ALTON et les ports intermédiaires. Le steamer PAWNEE, capitaine E. H. Gleen, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à JUSTUS VAIRIN & Co. 36, rue Poydras. 3 fev

A LOUER—L'office situé dans la rue Gravier, au no 77, près de la rue du Camp. S'adresser à l'encoignure de la rue du Camp. E RAWLE. 14 fev—4

A LOUER—Un beau MAGASIN, rue Royale, No. [illegible], entre les rues Conti et St Louis. [illegible]

A LOUER—Une MAISON d'habitation fort commode et dans un bon état, située dans la Conti, entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à J. ROBERT & Co, 47, Bienville. 12 fev

A LOUER—Une maison à une étage, composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Domaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine. 16 jan—[illegible]

A LOUER—La maison à trois étages, avec magasin, nouvellement construite, dans la rue des Magasins et Tchoupitoulas. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane. 6fev

H. BEACH & Co. ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de voitures pour les familles, ainsi qu'une grande variété de cabriolets propres aux habitants de la côte. On est prié de venir les examiner aux nos 46 et 48, rue Royale, où elles sont offertes en vente à bon marché, pour du comptant ou de bons billets. 31 fev

PLUMES D'ACIER PATENTEES DE JOSEPH GILLOTT.—Un assortiment considérable des plumes ci-dessus, est à vendre en gros et en détail par le soussigné, rue de Chartres no 34, au premier. Ces plumes ont été faites sous la direction de M. Joseph Gillott, qui pendant les vingt dernières années a concentré toute son attention et son temps pour les perfectionner. Le chiffre qu'il en a manufacturé et vendu en 1838 n'est pas audessous de 35,808,450; ceci est une preuve de l'estime dont elles jouissent.

N. B. Les plumes durent plus que toutes celles qui sont aujourd'hui sur le marché, tandis qu'elles sont beaucoup moins chères. HENRY OWEN, Agent. 14 fev—36

GRAND MARCHE!

LES soussignés désirant céder leur assortiment d'indienne et de mousseline de laine, font l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils vendront désormais les articles du dernier goût et de la plus belle qualité à 25 cents, 3 et 4 escalins l'aune!!!!

Mousseline de laine nouveaux dessins et des derniers arrivages à 3, 4 et 6 escalins l'aune, pour du comptant.

Ont aussi en magasin: napolitaine grands et petits dessins, mérinos français et anglais, toute couleur, coton blanc pour chemises 3/4 à draps, très fin, soieries noires diverses largeurs.

Indiennes à rideaux, rouges, unies, croisées et do bleues, jaunes et vert.

Mouchoirs de poche à ourlet,

do do brodés riches.

do do à raie de 25 à 15 la doz.

Un grand assortiment de broderies, consistant en cols, pèlerines, manchette, robes etc.

Bas de coton anglais, pour dames et fillettes, demi bas de coton, de soie et de fil, de toute grandeur

Satin noir français et de l'Inde.

Et quantité d'autres articles, qu'ils offrent à vendre extrêmement bon marché.

E LEFEBVRE & FRERES. anc. des rues Chartres & Conti. 19 fev

REÇU par les derniers arrivages de France et de New York, et à vendre par les soussignés, à des prix modérés:

Cotons écrus 3-4, 4-4 et 5-4;

Do blanc do do de;

Indiennes fond blanc, percales b'anches;

Mousselines blanches unies et brodées pour robes et pour meubles;

Do do do pour moustiquaires;

Coutils anglais et français, blancs et en couleur pour pantalons;

Denims, printanniéres, Lasting noir, linge de table du Bearn, mousselines Suisses, désirées anglais et français, jaconats b'ancs et en couleurs;

Toile à draps, toile d'Irlande, Russie, toile grise;

Bas et chaussons blancs, mérinos noir double, batistes blanches, mouchoirs de batiste unis et brodés, écharpes et fichus gaze, tull blanc et noir, gants filet noirs et blancs;

Aussi, en magasin et d'importations antérieures, un assortiment complet de marchandises sèches.

BORDERES & Co, No. 77, rue de Chartres. 19 fev

ACADEMIE DE DANSE, No. 80, rue Royale.

MR. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi; et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 11 1/2 à 8 1/2 heures du soir. Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

M. Devoti, vient de composer une contredanse intitulée à Créole; les personnes qui désirent l'apprendre, ainsi que les figures des contredanses à l'usage de Paris et de la Nlle-Orléans, pourront profiter des leçons des classes, et dans peu de temps elles figureront avec succès. Prix [illegible] $5

Il se rendra au domicile des personnes qui ne pourraient pas suivre ses classes. 24 jan

LES soussignés préviennent leurs amis, et le public en général, que le magasin qu'ils avaient dans la Bourse No. 69 a été transporté rue de Chartres No. 89, entre Conti et Bienville.

ALBERT & Co.

Ils préviennent aussi qu'ils ont un grand assortiment de chapeaux feutres rastre qualité et soie. &c. 18 fev—8

AVIS.

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société pour exercer l'état d'avocat à la Louisiane, sous la raison de Peyton, Smith & Yergers, et dans l'Etat du Mississipi, sous celle de Yergers, Peyton & Smith, leurs bureaux sont passage de la Bourse No 18.

A la Nouvelle-Orléans.	A Vicksburg.
BALIE PEYTON	GEO. S. YERGER,
J. WIGHTMAN SMITH,	JACOBS YERGER

1er fev—6m

SUCCESSION de François Dumas—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus qu'ils aient à se faire connaître à Lucien Dubergier, exécuteur testamentaire, ou à son avocat H. R. Grand [illegible], No. 33, et à leur présenter [illegible] leurs créances et des titres [illegible]. Rue de [illegible] no. 86. 14 fev—10.

R[illegible] à vendre par M. ROBITAILLE, 30, rue de la Commune. 18 fev.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—(Premier navire).—Le brick CHANSEY, capitaine David Moore, est actuellement en chargement, partira [illegible] prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 21fev

POUR NEW YORK—Le brick PULASKI, capitaine Wilson, a besoin de 50 boucauts de sucre, pour compléter sa cargaison. Pour fret ou fret, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 15fev

POUR NEW YORK—Ligne de N. York et de la Nouvelle Orléans—Le paquebot PELICAN, capitaine J. P. Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de l'Hôpital, ou à P. LAIDLAW, 64, rue du Camp. 21 fev

POUR NEW-YORK—Le navire ORBIT, capt. La hue, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 6 fev

POUR NEW YORK—Le brick BO[illegible], capitaine [illegible], partira sous peu de [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Le navire STATUS, [illegible] complété son chargement, partira [illegible]. Pour passage en bas [illegible] KIDDER & HEAD, 99, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire TECUMSEH, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WHITALL, ou à S & J P WHITNEY. 27 janv

POUR NEW YORK—La goëlette [illegible], capitaine Clinet, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 3 j

LIGNE DE LA LOUISIANE ET DE NEW YORK.—Le navire CHARLEMAGNE, capitaine Jackson ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSDICK & BARNES, 70, rue du Camp. 29jan

POUR NEW YORK—La goëlette ARABE, capitaine Bradstreet est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 25 jan

POUR BOSTON—Le brick ALFRED TYLER, capitaine Carpenter, partira positivement le 18 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 15fev

POUR BOSTON. Le brick PILGRIM, capt. Campten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 10 fev G. BEDFORD & BECK.

POUR NEW-YORK. Le brick NORTH, capitaine Crawford, ayant une partie de son chargement engagée partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 99, rue du Camp. 7jan

POUR NEW-YORK—La barque fine voilière AMOS PATTEN, capt. Thompson, partira incessamment, pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à R GRONING & Co. 30 dec

POUR BOSTON—La barque DIANTHE, capitaine Bragden, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J.P. WHITNEY, 73 N. Levée. 24 janv

POUR BOSTON—Le beau navire NEWBURYPORT, capitaine H. King, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la presse à coton du Mississipi, ou à JOHN A MERRITT, 53, rue du Camp. 29 jan

POUR BOSTON—La barque ADELINE & ELIZA, capitaine Hoskins, ayant à bord la plus grande partie de son chargement, peut encore recevoir quelques articles légers de fret. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE, 88, rue de la Douane. 28 janv

POUR BOSTON—Paquebot de la ligne de Lombard—Le navire COLUMBRAND, capitaine George Barker, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à H. A. NORCROSS & Co. 68, rue du Canal. 21 janv

POUR BOSTON—Le brick ALBION, capt. Stockport, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le batiment angulaire de la rue Delord ou à JOHN MERRITT, 53 Camp. 7jan

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot ARCHER, capitaine Maxson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 17 fev

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand, le brick paquebot SWAN, devant succéder au brick Treaty, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à J D. DENEGRE. 11 fev 16, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le brick PULASKI, capitaine Wilson, a besoin de 100 boucauts ou de ce port pour compléter sa cargaison. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 18f

POUR BALTIMORE—Le brick MARY PENNELL, capitaine Genen, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 17 fev

POUR BALTIMORE—Le brick NORTHERNER, capitaine Stevens partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue Douane. 15fev

POUR BALTIMORE—Le brick ELIZA, capitaine Kenney, pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 5fev

POUR BRISTOL (Rhode-Island).—Passage seulement.—La barque SARAH LEE, capitaine Blye, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 5 fev

POUR CHARLESTON—La goëlette MOUNT MORIAH, capitaine Rogers. Pour passage ou fret de 100 barils, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 21 fev

POUR CHARLESTON—La goëlette MASSON, capt. Davy, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune. 17jan

POUR PORTSMOUTH—Le brick DANUBE, capitaine Lane, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la Presse de la Nouvelle-Orléans, ou à JOHN A. MERRITT, rue du Camp. 26 jan

POUR NORFOLK & RICHMOND. Le brick GEORGE, capitaine Watts, partira sous peu Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 18fev

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot PEQUOT, capit. Mason, partira sous peu de jours. Pour fret, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 21fev

LIGNE de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile par le nouveau bassin.—La goëlette SWAN, capitaine Traison, partira sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 15, rue de la Commune. 17 fev

POUR LA MOBILE ET PENSACOLE—La goëlette Rodney, partira sous peu de jours. Pour fret, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 15, rue de la Commune. 17 fev

LIGNE DE LA NLLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE

POUR LA MOBILE par la voie du la[illegible] la goëlette FLOREST, capitaine Kulm, est en chargement et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou J H ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 14 fev

POUR LA MOBILE—La goëlette JUDGE HITCHCOCK, actuellement au nouveau bassin, partira pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser à bord, ou à ANDREWS & BROS. 14 fev 50, Camp.

BOIS A BRULER. — PRIX REDUIT. *Chemin de fer de Nashville et de la Nlle-Orléans.*

LA Compagnie offre à vendre en quantité convenable aux acheteurs du bon bois à brûler d'érable et de frêne, livrable à son dépôt à l'extrémité de la rue du Canal, à raison de

$4 LA CORDE.

Et livrable au domicile des consommateurs, à

$5 LA CORDE.

JARVIS H. CALDWELL, Résident.

N. B. Les ordres doivent être remises au bureau de la Compagnie, dans la rue du Canal, encoignure Baronne. 19 fev—1 a

DOUBLONS Patriotes—100 doublons à vendre par GEO GREEN & BRO, 26 Camp.

PHRENOLOGIE

O homme apprends à te connaître.

LE docteur S. Hervis, de Paris, phrénologiste, informe respectueusement ses amis et le public qu'il a établi son cabinet, dans la rue du Camp, au No. 5, où il recevra toutes les personnes qui désireront avoir une définition exacte de leurs dispositions, de leurs talents et de leurs qualités, ou des renseignements sur le choix de profession pour les enfans et sur leur éducation. 17 fev—12

MESSIEURS BINOCHE FRERES viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de marchandises qu'ils vendront à des prix extrêmement modérés, entre autres Jaconas et mousselines imprimées, à 4 et 5 escalins, Chemises en coton, blanches et de couleur à 15 et 16 &c. &c.

Ils préviennent en outre qu'ils feront de grands rabais sur les étoffes de soie, mousselines laine, chales et en fin sur tous les articles de mode. 18 fev—8

AVIS—Trois ou quatre Messieurs peuvent être admis comme pensionnaires dans une famille particulière, où les deux langues sont également familières. Des références seront demandées, s'adresser au no. 37, rue Bourbon. 19 fev

MAQUEREAUX—650 barils maquereaux No. 2 en débarquement et à vendre par A. P. GRAY & Co., 19 f—3 41, Nouvelle-Levée.

TRAITES sur Norfolk (Virginie) de 5 à 6 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & co, 28 Bienville. 20fev

A VENDRE à très-bon marché, un grand assortiment de chapeaux de dames, paille d'Italie, do [illegible] etc., reçus par les derniers arrivages. 18 fev BOURRY D'IVERNOIS, 29 Chartres

CHARBON—Les soussignés viennent de recevoir de Liverpool et de Philadelphie un approvisionnement de charbon Cannel, Lehigh et Peach Mountain, de première qualité passé au crible, en boucaut et par baril, qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à des prix modérés. Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville, au premier, seront immédiatement exécutés. 26oct B. & A. SOULIE.

CAFE, RIZ—75 sacs beau et bon café, 45 tierces riz de la Caroline, 30 barils amidon manioc, à vendre par 31jan S. LATAPIE, 70 Vieille Levée.

REÇU par le navire Charles, du Havre, et en vente au magasin de Madame Buffet, 136, rue Royale:

Un bel assortiment de Parfumerie. Encore à marquer le linge. Aussi 5000 bouteilles d'encre noire de la fabrique de Robertson & Co. à Paris: 3000 bouteilles ou boites de cirage de Robertson & Co. 22 janvier—[illegible]

ARGENTERIE Allemande—500 douzaines cuillères de table, et 500 douzaines cuillères à thé, article supérieur, à vendre par 8 fev A. L. LEVY, rue Conti.

CAFE—400 sacs café vert prime de la Havane, en débarquement et à vendre par 18 fev R. GRONING & Co.

MORUE—300 caisses en débarquement du navire Peppercie de Boston, et à vendre par CARRIERE DARAN & Co. 3 fev 11 et 13, rue St. Louis.

TOILE d'emballage—100 pièces toile de 4-4 [illegible], à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp. 11f

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le trois mats MARENGO, marqué A 1 capitaine Lowe, pourrait prendre quelques centaines de balles de coton pour compléter sa cargaison. S'adresser à bord ou à F. PERRET, 50, rue Toulouse. 18 fev

POUR LE HAVRE—Le beau trois mâts français CHRISTOPHE COLOMB, capitaine Loudet, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret de 200 balles de coton, on passage, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville. 4 fev

POUR LE HAVRE—Le navire Tuscan, capitaine Freeman, partira incessamment—Pour fret de 3 à 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 7j

POUR LE HAVRE—Le navire A 1, PACTOLUS, capitaine Harding, partira incessamment. Pour balance de fret s'adresser à BLANCHARD, EIMER & CO, 26, Bienville. 3 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier A 1, PROPONTIS, capitaine Wise, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à SCHMIDT, WERNER & CO, 88, rue Bienville. 12 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf et de première classe, ST. ANDREW, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 14 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] WILLIAM BROWN, capt. [illegible]. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 4 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe JOHN BOLTON, capitaine [illegible]. Pour fret s'adresser à Wm. G. HEWES & co, rue Natchez.

POUR LIVERPOOL—La barque SUPERIOR, capit. Taylor, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HOLMES & MILLS, 9 Bank Place. 1 jan

POUR COWES—La barque AMES PATTEN, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. S. & J. P. WHITNEY, 37, rue du Camp. 10janv

POUR TRIESTE—La barque A 1, HEMIA, capitaine Nasey, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, ou à SCHMIDT, WERNER & CO, 88, rue Bienville. 12 fev

POUR STOCKHOLM—Le brick suédois OSCAR, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à R. GRONING & co. 17jan

PORTS DES ANTILLES.

POUR LA HAVANE. Le brick paquebot R. GRONING capitaine Lardon, partira positivement le 20 courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R GRONING & Co. 20 fev

POUR LA GUADELOUPE—Le brick ORIZABA, capitaine Charles Davis, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à JOSEPH H ASHBRIDGE, 65, Commune. 20 fev

POUR ST. YAGO DE CUBA—La goëlette NO FUE VENCIDA, capitaine Daran, peut prendre encore 400 barils de fret, et quelques passagers, s'adresser à J. ROBERT & Co, 47, Bienville. 27j

PORTS DU MEXIQUE.

POUR VERA CRUZ—Une bonne goëlette, ayant un capitaine habile, maintenant prête à prendre une cargaison pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. BRENT CLARK, 40, rue de Chartres au 1er. étage. 5 fev

POUR GALVESTON, (Texas)—La goëlette paquebot CHARLES, capit. Moore, ayant les deux tiers de son chargement, partira demain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 21fev

A VENDRE OU A FRETER.

A FRETER—Le brick neuf COHAUSEY, capt. D. More, peut prendre encore 300 boucauts de sucre, ou 1000 barils de farine. S'adresser à M. ROBITAILLE, 30, rue de la Commune. 19 fev.

A FRETER—Une goëlette de 650 barils et ayant un capitaine habile, est prête à prendre du fret pour un port du Sud quelqu'il soit. S'adresser à J. BRENT CLARK, 40, rue de Chartres, au 1er étage. 17 fev

A FRETER—Le beau brick WASHINGTON, capt. Thompson, du port de 1500 barils, est prêt à faire n'importe quel voyage. S'adresser à bord, en face de l'édifice triangulaire, ou JAMES D. DENEGRE, No. 16, rue de la Douane. 11 fev

A VENDRE OU A FRETER—Le joli brick le COURIER, de 148 tonneaux ou 1250 barils. Pour les conditions, s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 12 fev

A FRETER—Le brick américain ROBERT ADAMS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Marshall, actuellement amarré en face de la halle aux boucheries. S'adresser au capitaine à bord, ou à LABOUISSE & RYAN ou bien à R A. LEFEBVRE. 5 fev

ON a besoin d'une goëlette pouvant porter 120 boucauts de sucre, pour aller aux Attakapas prendre un chargement pour un port au Sud de Baltimore. S'adresser à J HALL & A B. BEIN.

Nota—Elle doit avoir 8 pieds de franc de cale. 8 fev

POUR FRETER—Le brick CECILIA, du port de 153 tonneaux est prêt à entreprendre un voyage. S'adresser au capitaine à bord ou à J W. ZACHARIE & Co. 29 jan 88, rue de la Douane.

A FRETER.—La goëlette Delaware capitaine Brookfield, pouvant porter environ 1000 barils, s'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

A FRETER. La goëlette fine voilière CAZENOVA, capit. Mason, du port de 1500 barils. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co, 25 janv 88, rue de la Douane.

MARCHANDISES d'été reçues par le navire Marengo, du Havre, et à vendre par le soussigné:

Coutils satin rayé, diagonales, lasting, caprices, mérinos, Orléanaises et imitations cotonade, cotonade légère; guinghams noire, écru et bleu; batistes noire et en couleurs pour robe, do pour tabliers; linons mais et brochés pour moustiquaires; toile grise; mouchoirs batiste couleur, à bordure; do blancs unis, do brodés riches; cannet noir et couleur; bretelles en gomme, nouveaux dessins; linge de table et toiles, unis et façonnés; châles hernanis et crêpons; mantilles à filet; voiles de gants et mitaines longues de gants et mitaines courtes brodés, couleurs de pour femmes et fillettes; échapes de cravates de fantaisie en satine brochés; bas de soie unis et brodés pour femmes et enfants; siamoises large et étroite pour domestiques; toile et gances pour tailleur, chemises en jaconas; chaussettes de fil; bandes brodées en batiste et en jaconas; cols de mousseline; ombrelles en satin et en soierie glacée, nouveaux goûts pour femmes et enfants; soies à coudre de toutes les nuances; parapluies de toutes grandeurs, capottes et en guingham et chapeaux en paille d'Italie. Toujours en magasin une grande variété de divers autres articles.

BENJ. LACOSTE, rue Royale, no. 163, entre St. Louis et Conti. 18 fev

A VENDRE chez les soussignés: vins de Bordeaux, en barriques, demi barriques et [illegible], Clos de Vougeot, Chambertin, vin du Rhin; Cognac vieux; fruits à l'eau de vie, Salaisons assorties, liqueurs assorties, Absynthe suisse de diverses marques, Kirsch de la forêt noire; fromage de Gruyère, Plusieurs pianos de Paris; fusils de chasse. SCHOPFER & Co. 15 janv 23, rue Toulouse

REÇU par le navire Caroline du Havre—60 caisses absynthe suisse, marque Ed Pernod, Un assortiment de montre, à vendre par les soussignés. SCHOPFER & co, 23 Toulouse. 21fev

WHISKEY—150 barils Whiskey rectifié, de Cincinnati, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO, 21 fev 36, rue Poydras.

DOUBLONS—900 doublons patriotes, à vendre par 21fev M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

CAFE—400 sacs café de la Havane de la nouvelle récolte; 150 do Rio du do, à vendre par 21 fev CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TABAC, &c—160 balles tabac de Cuba en feuille; 600 caisses raisins M R; 100 do citrons; 5 balles toile à chemises de Russie; 10 de Ravens Duck; cigares de toutes sortes, à vendre par 21 fev CUCULLU, LAPEYRE & Co.

MARCHANDISES SECHES—125 caisses de diverses descriptions, en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 21 fev 50, Camp.

MOUSSE NOIRE—16 balles en bon état pour l'expédition, à vendre par 21 fev P. H. GALLWEY, 6, Conti.

PLUMES DE Perry et de Gillotte, des meilleures qualités, à vendre en gros et en détail par NORMAN, STEEL & Co, 21 fev 44, rue du Camp.

SUCRE DE MELASSE pour famille—900 barils sur habitation, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 21 fev—3 11, rue Conti.

TRAITES sur New York à 5, 10 et 15 jours de vue; do. sur Paris, à 60 jours do. à vendre par LARUE & PREVOST, 21 fev—2 6, Royale, (maison Musson.)

REÇU par le navire Roman, de Bordeaux, et d'importations antérieures, un assortiment au grand complet de vins rouges et blancs en barriques, demi barriques et en caisses des crûs ci-après: Chateau Lafite; Chateau Margaux; Haut Brion St. Julien Medoc; St. Emilion; St. Estaphe Medoc et Montferrand; sardines à l'huile, de Colin; saucissons de Lyon; vins depuis seize piastres la barrique jusqu'à quatre vingt. 18 fev B. LACOSTE.

FARINE—387 barils fine, en débarquement du Monarch, à vendre par ADAMS, HARTWEL & Co 19 fev 36, rue Poydras

CARTES A JOUER—Nouvellement reçu un grand assortiment de cartes françaises, anglaises et américaines, à vendre à bas prix, par grosses, douzaines ou simple jeu; aussi, des cartes blanches, unies, glacées et en face d'ivoire, de toutes grandeurs et prix. A vendre par DAVID FELT & co, 21fev 24 rue de Chartres

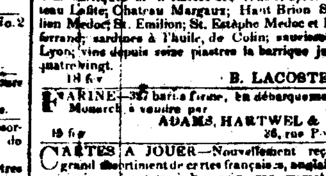

ECRITURE.

MESSRS. DOLBEAR & BROTHER invitent respectueusement le public de venir visiter leur académie d'écriture, rue de Chartres, No. 88.

La classe des demoiselles, depuis 11 heures jusqu'à 2 heures après-midi; celle des jeunes gens, à toute heure depuis 8 heures et demie du matin jusqu'à 10 heures du soir. On reçoit des élèves de 7 à 60 ans.

Toute personne qui en réunira 5 autres pour former une classe, recevra un cours de leçons gratis. On donne des leçons dans toutes les parties de la ville.

Messrs. D. & B. s'engagent à donner à tout élève qui suivra un cours de leçons, une écriture qui combine l'élégance et la vitesse, et qui sera variée à plaisir suivant le genre d'affaires.

On trouve à acheter chez Messrs. D. & B. leur ouvrage sur la *Science de l'écriture pratique*. A l'avenir ils dirigeront seuls leur académie. 20 jan

AVIS—Une famille française pourrait fournir deux belles chambres, à deux jeunes gens, et les admettre à sa table, s'ils le leur convient. S'adresser au no. 60, rue de Chartres. 16 [illegible]

FIGUES DE SMYRNE—500 tambours en boites et demi boites à vendre à bas prix en les recevant à bord du navire. 20fev J. ROBERT & co, 47 Bienville.

HUILE DE LIN—2000 gallons huile de lin de Hollande, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 20fev 45, rue Bienville.

SAINDOUX ET BEURRE—30 barillets saindoux et 30 barils beurre, reçus par le Madison, à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20 fev

CIGARS DE LA HAVANE—100,000, de différentes qualités, en magasin et à vendre par A. TRIER, 34, Gravier.

VIN DU RHIN—200 caisses en magasin et à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20 fev

CONFITURES DE LA HAVANE—60 caisses, en magasin et à vendre par 20 fev A. TRIER, 34, Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—100 sacs en magasin et à vendre par A. TRIER, 34, Gravier. 20f

MARCHANDISES à prendre en magasin par R. J. LAWRENCE, 22, 23, Nlle Levée

WAGGON—Un waggon excellent, à deux chevaux, en débarquement du navire Commerce, de Philadelphie, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 2fev

TRAITES sur France à vendre par KOHN, DARON & co, 20fev 28, rue Bienville.

LES soussignés feront des avances sur envois de coton, de sucre et de farine faits à J. J. ANDREWS & BROTHERS, 20fev à New York.

SEL—3,400 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement du John Robert, à vendre en quantités convenables aux acheteurs à $1 50 par sac pour le sel fin et à $1 [illegible] le gros, par 20 fev ALEX. PARK, 91, Commune.

SEL des Iles Turques, de Cadix et St. Ubes, à vendre à 30 cts le boisseau par ALE. PARK, 20 fev 91, Commune.

HUILE—5000 gallons huile de Sperm, d'hiver; 500 gallons do d'automne 800 do d'hiver blanchie et 100 barillets clous de Boston, en dimensions assorties, à vendre par 20 fev WIGGIN & DEVENPORT.

BEURRE—66 frequins de beurre, récemment reçus par le steamer St. Louis, à vendre par 20 fev—3 E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins.

CAFE DE RIO—de la nouvelle récolte, à vendre par 20 fev GEORGE GREEN & BRO, 26, rue du Camp.

RIZ—100 tierçons en débarquement de la goëlette General Wayne, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 20 fev 16, rue de la Douane.

EFFETS CONFECTIONNES — Les soussignés offrent la solde de leurs articles d'hiver, à vendre à des prix réduits. LOISON & SILVESTRE, 20 fev 73, rue Royale.

ESCARPINS DE BAL—Souliers vernis très soignés, à vendre par 20 fev LOISON & SILVESTRE, 73, Royale.

SACS DE PITRE—50 balles de dimensions assorties, en débarquement du Wm Badger, seront vendues à des conditions avantageuses et elles sont prises sur la Levée. 20fev GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp

CAFE de la nouvel e récolte, venu directement de Rio, à vendre par 20fev GEO GREEN & BRO, 26, rue du Camp

COUTILS FRANCAIS—15 balles coutils blancs et de couleur, du dernier goût, et à vendre par J. ALBERT, 29, rue St Louis. 20f—5

TRAITES SUR NEW YORK à 5, 10, et 15 jours de vue, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 20 fev 26, rue Bienville.

FARINE, Whiskey, Lard, &c—1000 barils farine de marque choisie et en bon état pour l'expédition; 200 barils whiskey; 50,000 plats-côtés en masse et 50 barillets beurre de l'Ouest en débarquement et à vendre par J. LANDIS & co, 20 fev 14 rue Poydras.

COTON de Lowell à vendre—15 balles 7-8 et 4-4 à vendre par 20fev FROST & co, 8 de la Douane.

CHAPEAUX DE LAINE—25 caisses chapeaux de laine blancs et noirs de forme ronde et carrée, et en qualités communes et fines, à vendre par 20fev FROST & co, 8 de la Douane.

CIRAGE—50 grosses boites de cirage de qualité supérieure, de la manufacture de Dunlap, à vendre par FROST & co, 8 Douane. 19fev

CAFE VERT—100 sacs café vert prime de la Havane et de St. Yago, à vendre par 20fev J. ROBERT & co, 47 Bienville.

FROMAGE de Hollande [pâte de mai re,] 70 caisses en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 19 fev 45, rue Bienville

EAU de Cologne—20 caisses eau de Cologne de Maria Farina, en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 19 fev 45, rue Bienville

MARCHANDISES pour les marchés mexicains—Platilles royales, 7/4 bretagnes, toiles pour chemises, en pièces et demi pièces; bas de coton unis et à jour, galons de fil &c. en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 19 fev 45, rue Bienville

TRAITES sur New-York à 60 jours de vue et à 75 jours de date à vendre par ANDREWS & BRO., 19 fev 50, rue du Camp.

CHAPEAUX—Un grand assortiment de chapeaux de soie, feutres à grande bords et Panamas, à vendre en gros et en détail, par JH. BERCIER & Co, 19 fev 131, rue de Chartres.

HABILLEMENTS confectionnés tels que pantalons, redingottes et habits en draps, gilets en velours et en satin, à vendre par J. BERCIER & Co, 19 fev 131, rue de Chartres.

PARAPLUIES en soie de Paris de différentes grandeurs, à vendre en gros et en détail, par JH. BERCIER & Co, 19 fev 131, rue de Chartres.

MELASSE—60000 gallons de mélasse, à vendre par R. BRUGIER, 19 fev 9, rue St. Louis.

CANDELABRES—Une belle paire de Candelabres, richement ornés, fort adaptés à la décoration d'un salon ou d'une salle publique, en magasin et à vendre par F. H. GALLWEY, 17 fev No. 6, rue Conti

CIGARES de la Havane, Regalias, Canones, imperiales, trabucos, bayonetas, cazadores &c, en magasin et à vendre par E. M. CABALLERO, 17 fev 24, Vieille Levée.

RIZ—150 tierçons de riz; 30 barils eau de vie du pays; 20 do eau de vie de pêches et 25 do whiskey de Monongahela à vendre par WOOD & SIMMONS. 17 fev

TABAC à chiquer de Holmes, dit "Honey Dew" récemment reçu et à vendre à des conditions avantageuses par ANDREWS & BROTHERS, 17 fev 50, rue du Camp

CHAPEAUX DE PANAMA—Une caisse contenant 73 chapeaux Panama, venant d'être reçue et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co., 10 fevrier 88, rue de la Douane.

MESSRS. CARDOZO & MURPHY ont en main un assortiment de tous les articles d'une consommation habituelle dans les familles ainsi que d'épiceries. 1 fev

HUILE, PAPIER, &c—4000 gallons huile de sperm d'hiver, 3000 gallons do d'automne, 8000 gallons huile de baleine blanchie d'hiver, 400 rames double et simple papier à envelopper, 1000 barillets clous de Boston en dimensions assorties, 25 frequins beurre de Goshen, 20 barriques fromage de Goshen, 20 caisses fromage loures d'ananas et 50 barils chambertins, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 18 fev 25, rue Gravier.

TOILE, &c—100 balles 4/4 toile à chemises écru; 350 caisses morue; 50 barils de chocolat, et 30 caisses brod. [illegible], à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 18 fev 25, rue Gravier.

CAFE Havane vert et prime, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co, 18 fev 28, rue Bienville

[illegible] blanc et de couleur d'un grand nombre [illegible] du trois mâts Cabinet, [illegible] imprimées et nouvelles, en magasin et à vendre par [illegible] DARON & Co, 18 fev [illegible] Bienville.

PLANCHES à plancheyer—5000 pieds planches rabotées et en bouvetage, provenant du chargement du brick Chancey et de la goëlette Nahant de Charleston, en débarquement et à vendre à bon marché, sur la Levée, par WOOD & SIMMONS, 18 fev 80, rue des Magasins.

FROMAGES, BEURRE, &c—80 fromages; 25 frequins beurre Goshen supérieur; 200 caisses blanc de baleine; 200 do chandelles de suif, à vendre par 31jan S LATAPIE, 70, Vieille Levée

ARTICLES MILITAIRES—Les soussignés ont reçu par des arrivages récents un grand assortiment d'objets militaires, consistant en épées, épaulettes, chakos, plumets, boutons; et de plus un assortiment général de tous les objets nécessaires pour le costume militaire, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

CUIRS—220 en débarquement de la goëlette Doric, de Tampico, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 13 fev 30, rue Bienville.

CIGARRES—76 milliers cigarres de la Havane en débarquement du brick Octavia, et à vendre par J. M. CABALLERO, 13 fev 24, Vieille Levée.

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 100, encoignure Conti.

La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des ratteliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les avantages procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.

L'application par lui de la pâte caustique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les orifiant.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20fev

AVIS AUX CULTIVATEURS DE SUCRE DE CANNES DANS CET ETAT.

LE soussigné ayant obtenu des lettres de patente pour monter les équipages de sucreries, offre maintenant à vendre son invention, avec l'assurance qu'elle constitue le meilleur mode qui ait été employé jusqu'à présent pour économiser le temps et les combustibles nécessaires au chauffage. Son invention n'est pas, dans aucun cas aussi court que celui-ci, d'entrer dans aucun détail; mais tous les plans et renseignements y relatifs peuvent être obtenus au bureau de Mrs. Maunsel White & Co. rue Gravier, où toutes les informations désirables seront fournies. Le soussigné se contente de dire, pour les personnes qui sont éloignées de cette ville, qu'avec un *seul feu* ses chaudières font journellement évaporer autant de jus que tout moulin à vapeur, quel qu'il soit dans l'Etat, peut en [illegible]; que son plan est applicable à une grande [illegible] de l'[illegible] aussi bien que [illegible] [illegible] en même système, a déclaré avoir fait, la saison dernière, 550,000 livres de sucre avec 940 cordes de bois. Mr. Charles Gariden a fait le sucre du soussigné cette année et l'on peut se référer à lui pour le résultat. Toute sorte de combustible peut être employée pour le chauffage, et le *Penny's Pan* ou le Harrison steam Granulator pourraient être employés sans aucun inconvénient si ces appareils étaient jugés avantageux. MAUNSEL WHITE, 18 fev—[illegible] 98, rue Gravier.

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.

DES PROPOSITIONS seront reçues à l'office de la compagnie d'assurances des pompiers, pour la reconstruction de deux maisons d'habitation à 2 étages sur un lot de terre situé à l'encoignure des rues des Remparts et [illegible] [illegible]. On peut voir le plan et les devis au bureau de la compagnie jusqu'au 29 courant. Par ordre. 20 fev—5 E L TRACY, secrétaire.

JACONAT, nouveaux dessins, d'après ceux de la dernière exposition à Paris (*[illegible]*) ainsi qu'un grand assortiment de linge de table, mi [illegible], toile d'Irlande, toile à draps, dimité en [illegible] [illegible], à vendre à des prix très modérés par FAUCHON FRERES, Sur la levée entre les de [illegible] et le Remparts, entre Toulouse et Dauphine.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE FEU NATHANIEL COX—Vente par le Régister des Testaments—Mardi vingt-deux février 1840, à midi, en vertu d'un décret de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu dans la susdite affaire, le 20 janvier 1840, et signé le 4 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la dite succession et pour en rapporter, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Deux lots de terre, situés rue St. Pierre, au faubourg Ste. Marie de la Nouvelle Orléans, ayant chacun, mesure américaine, 25 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 3 pouces de profondeur, et 25 pieds 7 pouces 6 lignes dans le fond; les dits lots de terre désignés par les numéros un et deux sur un certain plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 27 mars 1826, lequel plan est déposé en l'étude de L. T. Caire, not. pub.

Un lot de terre situé au faubourg Sta. Marie, dans l'îlet borné par les rues du Cirque, Hévia, Girod et St. Jean, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Cirque 120 pieds de profondeur, mesure française; [illegible] les bâtiments de laquelle propriété appartiennent à la succession de Nathaniel Cox et les autres cinq huitièmes à John D. Fink.

Conditions—Pour la propriété située rue St. Pierre, la somme de mille piastres $1,160, $9 frais de protêt, et l'intérêt sur $660 depuis le 10 octobre 1837, et sur $480 86,160, du 10 avril 1839, et $467 14, de la même date payables à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt à 5 pour cent, et le reste à 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Et pour le lot de terre, situé rue du Cirque, dont les 5 huitièmes appartiennent à John D. Fink, et les 3 huitièmes qui appartiennent à la dite succession, et une somme suffisante pour le paiement de $312 50/100, avec intérêt du 31 mai 1839, à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt à 5 pour cent, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Le pavage et les banquettes ayant été faits en face de la propriété de la rue du Cirque, en vertu du conseil de la municipalité no. 2, ce qui est à la charge de la dite propriété, l'acquéreur la fera acquitter selon les dits règlements de la municipalité, [illegible] de ses réclamations pour les dits pavage et banquettes.

Deux certains lots de terre situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues du Cirque, Hévia, St. Jean et Girod, et désignés par les nos. 2, 3 et 4 sur un certain plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 15 juin 1831, déposé pour minute en l'étude de H. B. Cenas, notaire, les dits lots tenant l'un à l'autre, et mesurant chacun au pied américain conformément au dit plan 30 pieds 9 pouces de face à la dite rue du Cirque sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; les propriétés sont les mêmes que John David Fink a acquises de [illegible] des héritiers de Thomas L. Harman, par acte au rapport de H. B. Cenas, not. pub. en date du 14 mai 1836, et de la moitié indivise desquelles la succession de feu Nathaniel Cox a été reconnu propriétaire, par décret du jugement de la Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, rendu le 17 et signé le 22 janvier 1839.

Conditions—$1350 dues depuis le 9 mai 1839, à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque et portant intérêt à 5 pour cent; $1350 payables le 9 mai 1840, $1350 le 9 mai 1841, et la balance comme suit, savoir: moitié à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de cinq pour cent, et pour l'autre moitié, $675 avec intérêt du 9 mai 1838 à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque et portant intérêt à 5 pour cent, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant H. B. Cenas, not. pub. 8 fev

SUCCESSION DE FEU JOSEPH VICTOR GOTTSCHALK—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, dix mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave suivant, savoir:

Une négresse esclave nommée Elizabeth alias Rose, âgée d'environ dix huit ans, bonne domestique de maison, et un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions: comptant—L'esclave ne sera livrée qu'après que les conditions de la vente auront été remplies.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant Carlile Pollock, not. pub. 5 fev

SUCCESSION de Pierre Marly, h. c. l. et son épouse Eléonore Joseph Villars—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, le onze Mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 31 janvier 1840, il sera offert en vente à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession.

L'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVE.

Marianne, négresse africaine, âgée d'environ 60 ans, maladive.

PROPRIETES FONCIERES.

Un demi terrain faisant partie du terrain No. deux-cent vingt trois, de l'îlet No. vingt huit, situé au nouveau faubourg Marigny; le dit demi terrain formant l'encoignure des rues de l'Union et Girod, et mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod, ensemble les bâtiments qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Romain, désigné par le no. deux cent dix huit, au plan dressé le vingt huit avril mil huit cent trente trois, par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, alors not. public, en cette ville, par acte du vingt mars mil huit cent trente trois: le dit lot de terre ayant [illegible] pieds de face à la rue Lapeyrouse et cent quatre pieds quatre pouces de face à la rue Romain, et cent quatre pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Maunsel White. Cette propriété fait partie d'une plus grande étendue de terre éloignée d'environ trois arpents du chemin du bayou et est la même que la dite feu Pierre Marly a acquise de Madame Marie Rose Ramier, veuve de Joseph Castanedo, par acte devant Hughes Pedesclaux, alors notaire public, en cette ville en date du vingt huit octobre mil huit cent trente trois.

Conditions de la vente.—La propriété foncière à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement avec la clause pénale de dix pour cent par an, si les dits billets n'étaient pas ponctuellement payés à leurs échéances.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant Charles Boudousquié, not. pub. 5 fev

SUCCESSION de feu Joseph Erard—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, dix mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 janvier 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

DEMPSY, nègre âgé d'environ 21 ans.

EUGENIE, négresse, âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

BIENS-FONDS:

1. Un lot de terre situé au faubourg Montégut de cette ville, et formant l'encoignure des rues Montégut et Moreau; ledit lot de terre mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Montégut sur une profondeur de 92 pieds 1 pouce de face à ladite rue Moreau, entre lignes parallèles, ensemble les maison et cuisine non achevées et autres améliorations qui s'y trouvent.

2. Un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à ladite rue Montégut sur une profondeur de 92 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles, borné de l'autre côté par la propriété dépendant de la succession de feu Joseph Barbarin; ensemble la maison en briques et cuisine non achevées et autres améliorations qui s'y trouvent.

3. Un lot de terre vacant, situé audit faubourg Montégut; ledit lot étant de forme irrégulière et mesurant 45 pieds 11 pouces de face à ladite rue Moreau —76 pieds sur la ligne qui le sépare de la ligne du fond des deux lots précédemment décrits, auquel point ledit lot forme de 15 pieds 11 pouces, et s'étend à une plus profondeur de 96 pieds, et mesure 30 pieds dans le fond, mesurant 104 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant aux héritiers de la Veuve Montégut.

4. La moitié indivise de deux certains lots de terre, situés au faubourg Washington de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre de l'îlet numéro [illegible] à un plan dressé par F. J. [illegible] arpenteur général, en date du 17 mars [illegible] no. 14 [illegible] [illegible] [illegible] faubourg Washington, [illegible] de Gustave Lacoste [illegible] ville, dont Philippe Lacoste [illegible] de ses archives, lesdits lots de terre mesurant [illegible] anglais, savoir: le lot désigné par le numéro [illegible] pieds de face au chemin public, entre lui et Lesseps, 195 pieds 5 huitièmes de profondeur de l'autre côté, 197 pieds 10 pouces de profondeur de l'autre côté, et 36 pieds 11 pouces de large dans le fond; l'autre moitié appartient à Louis de Fériet.

5. Quatre certains lots de terre, situés au faubourg Franklin en cette paroisse, et désignés sur un plan original fait par le voyer de la ville le 17 mai 1831 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, en cette ville, par les numéros neuf, dix, dix-neuf et vingt, dans l'îlet numéro cinquante; lesdits lots étant ayant les dimensions suivantes, savoir: lo les lots 9 mesurent chacun 24 pieds 6 pouces de face à la rue du Génie, entre les rues Mandeville et Marigny, sur 159 pieds 8 pouces de profondeur, 2o. les lots numéros dix-neuf et vingt, attenant au fond aux deux lots précédemment décrits, mesurant chacun 34 pieds 5 pouces de face à la rue Celestine, entre les Marigny et Mandeville, et 160 pieds de profondeur.

Conditions de la vente:—Un cinquième comptant, la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur lesdites propriétés, et devant porter intérêt à raison de dix pour cent l'an, en cas de non-paiement à leurs échéances, du jour de leur dite échéance jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant Félix Grima, not. pub. 5fev

Succession de feu JEAN JACQUES MERCIER

JEUDI, 5 mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 janvier 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les biens fonds et esclaves ci-après décrits:

BIENS FONDS:

Un terrain et la maison en briques qui s'y trouve, situés à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines; ledit terrain mesurant 40 pieds français sur face à la rue des Remparts sur vingt pieds de profondeur, ensemble toutes ses appartenances et dépendances qui s'y trouvent.

ESCLAVES:

Bernard, mulâtre créole, âgé d'environ 28 ans. Nancy, négresse, âgée d'environ 30 ans, avec ses enfants Ange, âgé d'environ 3 ans et Ernest [illegible].

[illegible], âgé de 13 ans, [illegible] ses enfants [illegible] [illegible] Paulina, âgée [illegible]; Paul, âgé de [illegible] 3 ans, Camille, âgé d'environ six mois, Madeline, griffonne, âgée d'environ 12 ans, Virginie, âgée d'environ 23 ans, Louise, mulâtresse, âgée d'environ 19 ans, avec ses deux enfants, savoir: Alphonse, de l'autre non encore nommé.

Caroline, mulâtresse, âgée d'environ 25 ans.

Conditions de la vente—La propriété foncière, un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et [illegible] de dix pour cent d'intérêt par an s'ils n'étaient payés à leur maturité, et les esclaves à 6, 12, et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur lesdits esclaves jusqu'à parfait paiement et avec la même clause pénale de dix pour cent d'intérêt si les billets n'étaient pas payés à leur maturité.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant Octave de Armas Esq not. pub. 5 fev

A VENDRE par les soussignés: Une belle collection de Tableaux à l'huile de divers maîtres anciens et modernes de Paris, arrivés par le Christophe Colomb, venant du Havre. Ils seront exposés à dater de samedi, 15 courant, rue Toulouse, No. 12. 15 fev A. GAPDEVIELLE & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de la succession de feu L. [illegible].

LE 28 février prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue Magasin, en vertu d'un ordre de vente, [illegible] les lots ci-après désignés dans le faubourg [illegible], formant l'encoignure Sud Ouest des rues Gravier et Girod, désignés sur un plan comme les lots nos. 1 à 8, [illegible] par [illegible] de H. L. Tighman; ledit lot [illegible] [illegible] 2 lignes de face sur la rue Gravier par [illegible] profondeur et face de 105 pieds 7 pouces sur la rue Girod.

Chacun des lots nos. 2, 3, 4 et 5, mesurant [illegible] pouces, 4 lignes de face sur la rue [illegible] pouces par [illegible] de 105 pieds [illegible].

Les lots 6 à 7 mesurant [illegible] face sur la rue Fraser, 20 pieds [illegible] par une profondeur de [illegible].

Les lots Nos. 8 et 9 mesurant [illegible] face sur la rue Girod, 30 pieds [illegible] une profondeur de 53 pieds [illegible].

Aussi—Un terrain de valeur situé dans le faubourg Lafayette, désigné dans le plan des [illegible] par la lettre L, et ayant [illegible] sur la rue de [illegible] pieds de face [illegible] de la [illegible] Mississipi, borné d'un côté par le [illegible], de l'autre côté par le lot K.

Aussi—4 terrains situés [illegible], désignés sur le plan sous les numéros 3, 4, 5, dans l'îlet No. 136, [illegible] par les rues de [illegible] Laurel et Grove et [illegible] la ligne pive [illegible] par [illegible] des rues Laurel, Grove et [illegible].

Conditions—[illegible] mois de crédit.

Aussi—Les nègres de valeur qui suivent:

1.	Anthony, nègre âgé d'environ	31	ans	charretier
2.	Giles,	do	30 ans	do
3.	Lewis,	do	27 ans	do
4.	George,	do	26 ans	do
5.	Richard, [illegible]	do	33 ans	do
6.	Jeffrey, nègre	do	21 ans	do
7.	[illegible]	do	28 ans	do
8.	William, alias Billy,	do	32 ans	do
9.	Marley, nègre	do	35 ans,	forgeron,
10.	Abraham,	do	34 ans,	charretier
11.	Charles,	do	20 ans	do
12.	Ned,	do	28 ans	do
13.	Jack	do	42 ans	do
14.	Joseph, mulâtre	do	30 ans	do
15.	William, griffe	do	15 ans	do
16.	Mandy, négresse	do	6 ans.	
	Mands, de Dana.			

Conditions—3, 6 et 9 mois de crédit.

Les susdits paiements devant être effectués en billets approuvés et endossés par les vendeurs, assurés par hypothèque spéciale, et dans le cas où le paiement ne serait pas effectué le jour de l'échéance, ils porteront après cette époque intérêt de 10 pour cent par an, sans toutefois donner à l'acheteur le droit de différer le paiement.

L'acte de vente pour être passé devant McCay, notaire, aux frais de l'acheteur. 21 janv—17,28,25,28

PAR L. A. GARIDEL.

Succession de Madame Veuve B. Duverjé.

IL sera vendu le mercredi 11 mars prochain, à midi à la Salle des Bains de la Bourse St Louis.

76 Esclaves de choix, habitués aux travaux d'une habitation, parmi lesquels se trouvent un ingénieur, des charpentiers, tonneliers, écarisseurs, laboureurs, charretiers, &c.

L'âge et les talents de chaque esclave seront annoncés au moment de la vente.

Cette vente sera positive et sans réserve, elle s'opère en un partage entre les héritiers de feue Madame Veuve B. Duverjé et Mr. F. Verret propriétaire d'une moitié indivise des dits esclaves.

Conditions—Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 fev

PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu, le Jeudi 5 mars prochain, à 9 heures du matin, sur l'habitation de Mr. Verret et de feue madame veuve B. Duverjé, de l'autre bord du fleuve, à un mille plus bas que le ferry.

Tous les animaux attachés à l'habitation, tels que chevaux, mulets, boeufs de tire, vaches et moutons; aussi que les charrettes, charrues, chalans, esquifs, et généralement tous les objets nécessaires à son exploitation; aussi une machine à vapeur, moulin à sucre et à grue, deux équipages, citernes, bacs, et tous les ustensiles nécessaires à la fabrication du sucre, le tout en bon état

Conditions à la vente. 20 fev—13

SUCRE—4500 boucauts de sucre, à vendre par R. BRUGIER, 19 fev 9, rue St. Louis.

BOEUF ET LANGUES fumées de Hambourg, à vendre par H. GOERGEN & Co., 19 fev 83, rue de Chartres au 1er.

HOCK MOUSSEUX de qualité supérieure, à vendre par H. GOERGEN & Co., 19 fev 83, rue de Chartres, au 1er.

VINS DE HOCK—Rudesheimer, Hockheimer, Johannisberg des meilleures qualités en magasin et à vendre par H. GOERGEN & Co., 19 fev 83, rue de Chartres au 1er.

GENIEVRE des marques les plus connues à vendre par H. GOERGEN & Co., 19 fev 83, Chartres, au 1er.

MEULES de Cologne de toute grandeur en vente chez J. E. GOERGEN & Co. 19 fev 83, rue de Chartres.

POUDRE DE CHASSE très belle en barillets de 6 1/4, 12 1/2 et 25 livres, à vendre par 19 fev J. E. GOERGEN & Co. 83, Chartres.

FUSILS DE CHASSE à deux coups, fabriqués de Paris, à vendre par J. E. GOERGEN & Co. 19 fev 83, rue de Chartres.

BOTTES, souliers et Brodequins—96 caisses en débarquement du navire St. Louis, à vendre par 18 fev R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.

CAFE prime de la Havane, en débarquement du R. Groning, à vendre par 19 fev R. GRONING & Co.

BEURRE DE GOSHEN à vendre par 19 fev VAN WYCK & Co.

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure à vendre par VAN WYCK & Co. 18 fev.

PLOMB—700 sacs plomb à vendre par 18 fev. VAN WYCK & Co.

FER A CHARRUE—60 feuilles de 8 x 1/4 à 12 x 1/2 à vendre par S. HEATH & Co, 15 fev No 95, rue du Camp.

FERBLANC—150 boites ferblanc à vendre par 18 fev S. HEATH & Co, rue du Camp, No 95.

ENCRE noire supérieure en caisses d'une et deux douzaines de bouteilles à vendre par 18fev D. FELT & co, 21 Chartres.

IMPRIMES de toutes descriptions nettement exécutées, à vendre à des prix modérés par 18fev D. FELT & co. 24 Chartres.

ARDOISES—Six caisses récemment reçues d'ardoises pour les écoliers des dimensions suivantes: 6 pouces sur 9; 6 sur 10; 7 sur 11; 8 sur 12; 9 sur 13; à vendre par 18fev D. FELT & co. 21 Chartres.

HABILLEMENTS en gros—Un assortiment d'habillements de printemps récemment reçus, à vendre à bas prix pour du comptant par 18fev ARTHUR L. LEVY, 44 Conti.

CHANDELLES de blanc de baleine—250 caisses en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22 Douane. 18fev

MAQUEREAUX—160 barils et demi barils no. 1, 2 et 3, en débarquement du Wm Badger, à vendre par EDW. SPRAGUE, 22 Douane. 18fev

TOILE à chemises de Russie et d'Allemagne de première qualité, ayant droit au drawback, et 65 balles toiles de l'Inde de qualité supérieure, en débarquement du St. Louis, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 17 fev 26, rue du Camp.

MOUCHOIRS de Mantilles—16 caisses mouchoirs de soie et de chaise, 100 balles 4/4 toiles à chemises écrues fines et supérieures, propres au commerce mexicain, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 17 fev 134, rue des Magasins.

BLANC de Baleine—400 caisses de New Bedford et de Nantucket, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 17 fev 134, rue des Magasins.

PLANCHES—16,000 pieds planches de robot en débarquement et à vendre par J. H. ASBRIDGE, 17 fev 15, rue de la Commune.

TOILE de Russie—3 balles toile écrue en magasin et à vendre par 15fev JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

CAFE RIO—1000 sacs café Rio, en partie supérieur, en magasin et à vendre par 15fev JOHN A. MERRITT, Camp.

RUM DE BOSTON—100 barils en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 15fev 53, rue du Camp.

EAU DE VIE DU PAYS—300 barils, de épreuve, en magasin et à vendre par 15fev JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

SEL—2250 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement du trois-mâts Catherina, à vendre par E. F. JENKINS, 15 fev enc. Poydras et Magasins.

SEL—3000 sacs de deux boisseaux chaque de sel des Iles Turques, à vendre par E. F. JENKINS, 15 fev enc. Poydras et Magasins.

ARGENT de Tennessee, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 15 fev 26, rue du Camp.

TRAITES SUR NEW-YORK et la Havane, à vendre par R. GRONING & Co. 15 fev

HARMONIPHONS—Ces petits instrumens à clavier de nouvelle invention, très portatifs, imitant le hautbois, dont il a été avantageusement joué dans les journaux de Paris, se trouvent seule [illegible] vendre chez les soussignés qui, ayant obtenu [illegible] un prix plus modéré que le précédent [illegible] disposer de 3 ou 3 qu'il [illegible].

[illegible] de Pleyel de 6 1/2 octaves, neuf, [illegible] expressément pour [illegible] pour [illegible] livraison pour [illegible].

S'adresser à [illegible] LORELHE & VALETON, 7 fev enc. Royale et Dumaine.

REÇU récemment [illegible] vendre en débarquement du navire [illegible] assortiment de [illegible] [illegible] de marques [illegible] quantité de [illegible] plomb [illegible] [illegible] de [illegible] S'adresser à [illegible] DAVENPORT, 10 fev—1 [illegible].

A VENDRE—[illegible] frêne et chêne, Bois de [illegible], Charbon de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ROY, [illegible] rue de [illegible].

ACADEMIE DE DESSIN.

MR. D. CANOVA, [illegible] honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir un cours [illegible] à partir du 16 décembre, au no. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville. Une longue expérience, [illegible] méthode courte et facile et les heureux résultats qu'elle a pendant trois années de résidence en [illegible] lui font espérer que ceux qui voudront [illegible] dans cette branche d'agrément et d'éducation [illegible] obtenir par lui accorder leur confiance.

Arrangements des classes:

Lundi, Mercredi et vendredi de [illegible] soir.

Mardi, jeudi et samedi, de [illegible] à [illegible]

Conditions—$5 par mois, [illegible] papier, crayons, &c. payés d'avance.

REFERENCES:

MM. A. B. Roman, Gouverneur, [illegible] Bouté, Dr. Ingalls, président du collège médical, Charles Gayarré, maire, [illegible].

LIVRES & Co. pour [illegible] [illegible] [illegible] leur [illegible] de 22 décembre 1839, toutes les [illegible] faire contre l'établissement à dater de leur [illegible] être présentées à J. Depouilly, [illegible] [illegible].

Messrs. Depouilly Frères [illegible] les entrepreneurs qu'ils ont toujours du plâtre [illegible] au frais de leur fabrique, et [illegible] [illegible] comme quelques personnes ont conçu [illegible] voir aussi qu'ils [illegible] pour la [illegible] [illegible] l'usage des planchers (planing machine) [illegible] voyer du bois à faire à leur cypre ou [illegible] [illegible] ayant un avantage sur les autres planches [illegible] ceux qu'ils peuvent [illegible] cette entreprise [illegible] [illegible] dix deformeur. Ils ont aussi reçu [illegible] [illegible] four à des [illegible] de pouvoir fournir [illegible] les entrepreneurs [illegible] [illegible] ces [illegible] [illegible] [illegible] Ils donnent des [illegible] [illegible] S'adresser pour plus de renseignements, rue Conti, chez Mr. Depouilly aîné, ou à J. Depouilly, [illegible] [illegible] Urquhart et Madigny, [illegible] [illegible] [illegible] DEPOUILLY FRERES.

PAR [illegible] SYNDIC.

[illegible] Syndic, Encanteur.

[illegible] 11 mars 1840, à midi, il sera vendu [illegible] St. Louis, [illegible] du Premier District [illegible] la Louisiane, daté du 19 de [illegible] les propriétés immobilières suivantes [illegible] John Hurst à ses créanciers.

[illegible] (1) [illegible] [illegible], désignés par les nos. de 91 [illegible], suivant un plan de [illegible] de W. Y. Lewis, not. pub. [illegible].

[illegible] 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et intérêt à raison de [illegible] pour cent par an, à partir du jour de l'échéance, [illegible] à l'option du porteur.

2o. Deux (1) lots de terre dans la dite ville de Bienville, désignés par les nos. 21 et 100 inclusivement suivant le plan ci-dessus mentionné, qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—Comptant.

3o. Deux (2) lots sur la batture, dans le faubourg Bouligny, désignés sur le plan comme les lettres L et M, ayant chacun 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas et s'étend sur dans la profondeur jusqu'au fleuve, à plus de trois cents pieds; ensemble les droits à toute augmentation de la batture. Le lot L forme l'encoignure des rues Cadix et Tchoupitoulas.

4o. Aussi que le lot no. 1, dans l'îlet no. 3, du dit faubourg Bouligny, mesurant 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent pieds de profondeur sur la rue Cadix, ainsi qu'il appert du plan déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public, lequel plan sera exposé le jour de la vente.

5o. Sept (7) lots de terre dans la ville de Hurtsville, désignés par les numéros 63, 67, 68, 72, 74, 79 et 80, suivant un plan déposé dans l'étude de Edward Barnett, notaire public, qui sera exposé à la vente.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et intérêt au taux de 10 pour cent par an, à partir du jour de l'échéance, à le paiement en est prolongé à l'option du porteur des dits billets.

6o. Un (1) lot de terre situé dans la ville de Hurtsville, désigné par le No. 61, suivant le plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et intérêt au taux de 10 pour cent par an, si le paiement en est prolongé, à l'option des porteurs des dits billets.

7o. Deux (2) lots de terre dans la ville de Hurtsville, désignés par les numéros 43 et 42 sur le plan sus-mentionné déposé dans l'étude d'Edward Barnett, not. pub., et qui sera exposé à la vente.

Conditions—comptant.

8o. Deux (2) lots situés dans le faubourg Bouligny, sur la batture, désignés par les lettres F et G, et ayant chacun 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas et le chemin de fer Bouligny, et s'étendant sur le Mississipi à plus de trois cents pieds, ensemble avec les droits à toute augmentation de la batture.

9o. Quatre lots de terre dans le même faubourg, dans l'îlet No. 5, et désignés par les Nos. 1, 6, 7 et 8. Le No. 1 formera l'encoignure de la rue Tchoupitoulas, sur laquelle il mesure 60 pieds de face; et de la rue Bordeaux sur laquelle il a cent pieds de profondeur. Le No. 6 a quarante trois pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur de cent cinquante pieds. Le lot No. 7 formera l'encoignure de la rue Jersey, sur laquelle il mesure 60 pieds de face, et de la rue Lyon sur laquelle il a cent pieds de profondeur. Le no. 8 a 60 pieds de face à la rue Jersey, sur 100 pieds de profondeur et est contigu au No. 7; ainsi que le tout appert du plan qui sera exposé à la vente.

Conditions.—L'acheteur prendra la réversion de deux hypothèques: l'une de $330 existe sur le lot No. 1; le cinquième, les intérêts et les frais en sont dûs, et la balance est payable les 11|14 avril des années 1840, 1841, 1842 et 1843, et l'autre hypothèque $330 pèse sur les lots Nos. 6, 7 et 8 et est payable aux mêmes époques: la balance du prix de la vente sera payable à six, douze, dix-huit, et vingt-quatre mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait payement, et intérêt à raison de dix pour cent, par an, à partir de l'échéance, si le paiement en est prolongé à l'option du porteur des billets.

10o Cinquante et un (51) ilets de terre dans la ville de Hurtsville, désignés par les numéros 38, 44, 45, 46, 48, 49, 51, 53, 56, 57, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 107, 108, 109, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122 et 123, conformément au plan susmentionné, déposé dans l'étude d'Edward Barnett notaire public, et qui sera exposé à la vente.

CONDITIONS—Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de terme en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à raison de dix pour cent par an à partir de l'échéance, si le paiement en est prolongé à l'option des porteurs des billets.

11o MINGO, âgé d'environ 28 ans, esclave, rouleur et mouleur de briques, qui est dit être affligé d'un anévrisme.

12o PRISCILLA bonne esclave et bien portante, excellente blanchisseuse, et assez bonne domestique de maison. Son âge est de 24 ans.

13o SALLY, âgée d'environ 22 ans, d'un bon caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

CONDITIONS—Six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait payement et intérêt à raison de dix pour cent par an à partir du jour de l'échéance, si le paiement en est prolongé, à l'option des porteurs des billets. Les dits esclaves ne seront pas livrés jusqu'à ce que les acquéreurs se sont conformés aux conditions de l'adjudication.

14o VINGT QUATRE (24) actions de la banque de Carrollton, sur 14 desquelles neuf cent piastres sont payées et sur les 10 autres cinq cent piastres ont également payées.

CONDITIONS—Six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec intérêt à raison de 10 pour cent par an à partir du jour de l'échéance, si le paiement en est prolongé à l'option des porteurs des billets.

15. CENT ACTIONS de la compagnie du chemin de fer de Nashville, sur lesquelles cent piastres ont été payées.

CONDITIONS—Comptant.

Tous les actes de vente seront passés par-devant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

20 fev—25, 29, 3 10 18 24 et 31mars.

PAR BACH & CALHOUN.

Vente de Syndic.

IL sera vendu, le jeudi, 20 mars 1840, à midi, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et sous la direction des syndics, les propriétés suivantes abandonnées par Sam. Short à ses créanciers, savoir:

Un lot de terre situé à Carrollton, dans la paroisse Jefferson, mesurant 120 pieds de face sur la route publique, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Washington, ensemble avec une maison d'habitation à deux étages et autres bâtisses qui sont dessus.

Dix lots de terre dans l'îlet borné par les rues Hu[illegible], Washington, Commercial et Levée. Les lots nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ont chacun 30 pieds de face à la rue Washington, à la même mesure sur la rue Huso, sur 120 pieds de profondeur, et les lots nos. 8, 9 et 10 mesurent chacun 35 pieds de face à la Levée, sur une profondeur irrégulière variant de 46 1-6 à 144 8-4.

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Huso, Washington, Commercial et Pearl, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, la même dimension sur la rue Hiso et 120 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Joseph B. Marks, not. pub, aux frais des acquéreurs. 21 fev

Propriétés immobilières.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu le mardi, 10 mars, à midi, à la salle de bains de l'Hôtel St. Louis—Cinq lots de terre dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter et Roffignac, conformément à un plan dressé par Charles F. Zimpel et déposé en l'étude de H. B. Cenas notaire public. Ces cinq lots de terre mesurant chacun 27 pieds 4 pouces 6 lignes de face sur 120 pieds de profondeur; ils sont dans le voisinage de la presse à coton, actuellement occupée et bien louée.

Conditions—1/3 comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Jos. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fev

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu jeudi, 27 courant, à midi, à la bourse de l'Arcade, dans la rue des magasins:

1o. 3 lots de terre de valeur, avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, situés dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Poydras, Camp et Gravier, et désignés sur le plan par les lots nos 1 et 2; chaque lot mesure 21 pieds, 3 pouces, 6 lignes, de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.

2o. 2 lots de terre situés dans le faubourg Ste. Marie, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, St. Paul et Girod, et désignés sur le plan par les nos 21 et 22.

Le lot no. 22, mesure 36 pieds, 11 pouces, 2 lignes de face à la rue Girod, sur une profondeur de 107 pieds, à sur le derrière 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes, et s'étend jusqu'à la ligne qui le sépare du lot no. 21.

Le lot no. 21, mesure 46 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur une profondeur de 107 pieds—Il est contigu sur le derrière à la ligne qui le sépare du lot no 21, et a 43 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur la dite ligne de derrière. Ce terrain est divisé en deux lots, de dimensions égales, qui seront vendus séparément.

La terre est très haute et n'a pas besoin d'être remblayée.

3o. Un lot de terre de valeur, avec les bâtisses et les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans la rue des Grands-Hommes, et mesurant 60 pieds, 6 pouces de face, sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations et les bâtisses qui font partie de ce lot, consistent en une maison contenant huit appartements avec une cuisine à un étage, puits, citerne, &c. Cette maison est divisée en deux parties avec un passage pour chacune d'elles; elle a été bâtie en 1836, et est aujourd'hui louée à raison de $30 par mois.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1 à 2 ans de crédit en billets consentis et endossés à la satisfaction du vendeur, portant intérêt à raison de [illegible] pour cent par an, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le vendeur se réserve le droit de refuser tout endossement qu'il ne jugera pas satisfaisant sans être tenu de motiver son refus. Les billets, s'ils ne sont pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans qu'on puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

Le plan sera exposé le jour qui précédera celui de la vente. 19 fev

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Jean André Roux, contre ses créanciers.

IL sera vendu mercredi 26 février 1840, à 10 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 21 janvier 1840.

Un lot de marchandises sèches, étagères, comptoir, tente, etc. etc. Le tout composant le fonds du magasin du dit Jean André Roux, abandonné par lui à ses créanciers.

Conditions—Comptant. 15 fev—6[illegible]

PAR BACH & CALHOUN.

Vente de Syndics.

IL sera vendu le lundi, 2 mars 1840, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté du 14 février 1840, sous la direction des syndics de Samuel Short:

33 Actions de la Banque des Citoyens, abandonnées par le dit Samuel Short à ses créanciers.

Conditions: Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et [illegible]. 21 fev—25 et 2m

GRANDE VENTE DE MEUBLES!!

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu jeudi, 27 courant, à 10 heures, au magasin de meubles de B L Allen, rue Bienville, no. 59:

Un assortiment magnifique de meubles qui seront vendus sans réserve au plus haut enchérisseur, le propriétaire désirant quitter les affaires. Cet assortiment se compose des articles suivants: bois de lit en acajou, armoires, armoires, bibliothèques, bureaux, [illegible] tables à dîner et à déjeûner, chaises françaises et [illegible], et [illegible] toutes genres, canapés, [illegible] [illegible] de maison et de comptoir, tables à ouvrage, [illegible] avec dessus en marbres et autres [illegible] meubles de tous genres et des plus [illegible] Le magasin de meubles pourra être [illegible] le jour qui précédera celui de la [illegible]. 21 fev—6

A[illegible] ET MEDECINES, à [illegible] et Tchoupitoulas, [illegible] [illegible] [illegible], apothicaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU.

Joseph St. Cyr contre ses créanciers.

IL sera vendu mercredi, 26 mars prochain, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 février 1840, les propriétés, meubles et esclaves, abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers.

1o. Un Lot de Terre situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant mesure américaine, [illegible] de 160 pouces de face, sur 128 pieds 4 [illegible] de profondeur, ensemble les bâtisses [illegible] composée d'une maison briquetée et deux [illegible] [illegible] pouvant avoir les [illegible], composée de 6 appartements, deux cabinets et [illegible], une [illegible], une grande cour pavée en terrasse, composée de 6 appartements, deux cuisines en briques, puits, hangar, &c.

2o. Un lot de Terre situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant mesure américaine, 30 pieds 4 pouces de face, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, avec puits et une superbe tonnelle.

3o. Un Lot de Terre contigu au précédent, ayant mesure américaine, 32 pieds 4 pouces de face sur 120 pieds 9 1/2 de profondeur; ces trois, une maison briquetée contenant trois appartements, composée de 6 appartements; une belle cuisine en briques couverte en ardoises, de 50 pieds de long sur 20 de large; une jolie cour sablée avec les allées de ces dites propriétés qui sont dans leur profondeur, un pavé en briques.

4o. 14 Lots de Terre situés sur la route St. Jean, désignés par les Nos. 1 à 14, d'après un plan dressé par J. A. Guérard le 17 juillet 1837. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la dite route, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots dans leur ensemble formant la rue St. Jean, les rues Florida, du Gouvernement et des Saules.

5o. Un Lot de Terre situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 120 pieds de face à la Baie jusqu'à une profondeur de 120 pieds, où il s'élargit à 200 pieds, de manière à former un carré de terrain une profondeur totale de 40 arpents. Sur ce lot est construit le superbe Hôtel de la Baie St. Louis et ses dépendances. Le bâtiment principal a 90 pieds de face à la Baie, sur 60 pieds de profondeur, et est divisé au rez-de-chaussée, en deux grandes chambres de 30 pieds de long sur 20 de large, à l'une des extrémités de la quelle sont deux autres chambres; au premier, on trouve deux chambres, galeries tout autour et au second étage les combles; en rez-de-chaussée et au premier.

Une belle bâtisse neuve, à étage, de 200 pieds de longueur sur 15 de largeur, divisée en 40 chambres.

Une superbe salle de 50 pieds de long, sur 30 de large, avec galeries de 15 pieds de large sur la façade et sur le derrière.

Une bâtisse de 150 pieds de long, à l'usage des domestiques.

Une belle cuisine, deux fours, une grande cave et quatre chambres y attenantes, écuries et remise, un poulailler, une glacière de la contenance d'environ 15,000 livres, lieux d'aisance, &c.

Un puits intarissable, fournissant une eau limpide et saine.

Dans la cour de dev lère, il y a une quantité de beaux arbres, entr'autres beaucoup de mûriers, et dans le fond de la propriété un verger.

6o. Les meubles dont l'inventaire sera fourni au moment de la vente.

7o. Lucile, négresse âgée de 34 ans, domestique.

8o. Céline, négresse âgée de 30 ans.

Conditions—Les propriétés et esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera un intérêt de 10 pour cent l'an, sans que cette clause ne puisse être invoquée par le débiteur à retarder le paiement d'aucun billet. Les meubles comptant.

Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 fev—6—18,25 et 3 10, 17 et 26 mars

PAR R. B. SYKES.

VENTE par Ordre de Syndic.—Il sera vendu jeudi 26 de mars, à midi, à la Banque de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, et sous la direction du syndic des créanciers de Jonathan Alston,

Le brick Americain, le COMET, du port d'environ 258 tonneaux, avec ses agrès, apparaux et ameublements, tel qu'il se trouve actuellement dans le port d'Orléans, sur la rive opposée, lequel a été abandonné par ledit insolvable à ses créanciers.

L'acte de vente sera passé en l'étude de J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Conditions—comptant. 21 fev—30

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Succession de Bernard Coquet.

IL sera vendu le Samedi 29 février 1840, à 10 heures précises, du matin, à l'encan, résidence de feu Bernard Coquet, chemin du bayou, près de la maison Clark:

Une quantité de meubles, consistant en lits, armoires, chaises, tables, pendules, chenets, &c.

Aussi plusieurs Vaches et leurs suivans, une Barrouche et ses harnais, une jument et son suivant, un tombereau, un cheval, 1 cloche d'habitation, &c.

Aussi un lot de Bois de charpente et un lot de briques.

Conditions comptant. 18 fev—11

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Succession de feu Bernard Coquet.

IL sera vendu lundi 2 mars 1840, à midi précis, à la Bourse de Cité, (Salle des Bains) rue St. Louis—Les propriétés ci-après décrites, dépendant de la succession de feu Bernard Coquet, et vendues à l'effet d'effectuer le partage entre les héritiers:

ESCLAVES.

Julia, mulâtresse âgée d'environ 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Célestine, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière et blanchisseuse, buvant quelque fois.

Estel e, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Eliza, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse, un peu cuisinière, sujette à des attaques d'asthme.

Charlotte, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière et bonne blanchisseuse.

Flora, négresse âgée d'environ 30 ans.

Paul, mulâtre âgé d'environ 18 ans, cocher, domestique de maison, marchand et propre à tout.

Henry, nègre âgé d'environ 15 ans, cocher, vacher, domestique de maison et s'entendant aux travaux d'un jardin.

William, mulâtre âgé d'environ 18 ans, cocher et domestique de maison, n'étant assujetti à quelques fièvres.

PROPRIETES FONCIERES ET ACTIONS.

100 actions du fonds capital de la Banque de l'Union. L'acquéreur s'obligeant d'en faire le transfert dans les 30 jours qui suivront l'adjudication à défaut de se conformer à cette condition dans le terme stipulé, l'acquéreur perdra tous les droits que lui donne cette adjudication.

20 Actions de la Compagnie des Archimèdes du 3me District.

63 Lots de terre, situés dans le faubourg Tremé, formant l'ancienne propriété de feu Bernard Coquet; dans lesquels composent un jardin de devant et derrière la maison occupant la rue de l'Esplanade. Il existe sur ces terrains une jolie maison de résidence se composant de six appartements, galeries devant et derrière, cuisines, chambres à domestiques &c. &c. et autres dépendances.—Le tout ayant une façade de 110 pieds sur la rue Claiborne, 90 pieds sur l'Esplanade et sur celle de Coquet; et sur cette partie des terrains qui sont compris de la rue de l'Esplanade à la rue de l'Hôpital il se trouve une grande quantité d'arbres fruitiers tels que pêchers, orangers, pruniers &c. &c. Le tout sera vendu conformément à un plan dressé par Bourgerol, lequel plan est maintenant exposé dans la susdite Bourse.

Les banquettes des six terrains précédemment décrits, sont faites sur la façade du chemin du Bayou, mais le coût en est à la charge de l'acquéreur. Les banquettes des mêmes terrains et celles de la rue de l'Esplanade seront faites, tandis qu'elles n'ont pas été à la charge de la rue de l'Esplanade et à la rue de Coquet.

Un lot de terre situé à la Passe Christian, comté de Hancock, Etat du Mississipi, se composant de 50 arpents de superficie, mesurant 95 pieds de face au Golfe du Mexique et attenant à la propriété de M Lamb th.

Un autre lot de terre situé au même endroit, mesurant 60 pieds de face au golfe du Mexique, sur 1235 pieds de profondeur. Les bâtisses se vendront avec ces lots sur cette dernière terre.

CONDITIONS:

Pour les esclaves, un quart comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois.

Pour les actions, comptant.

Et pour les terrains dans le faubourg Tremé et les deux lots à la Passe Christian, un cinquième comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets à être par coupons à la convenance des héritiers et endossés à leur satisfaction.

Tout billet qui ne serait pas payé à échéance portera un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que pour cela l'acquéreur puisse s'en servir à en retarder le paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Félix Percy, not. pub. 16 fev—[illegible]

PAR R B SYKES.

GRANDE VENTE DE QUINCAILLERIE.

IL sera vendu sans réserve, le lundi, 2 mars prochain, l'assortiment de quincaillerie du magasin faisant l'encoignure des rues Gravier et Nlle Levée, comprenant tous les articles nécessaires pour l'assortiment complet d'un établissement de ce genre en gros.

Conditions—Audessous de $500 comptant, de $500 à $800, 4 mois, de $800 à $1200, 6 mois et audessus $1200, 8 mois en billets endossés à satisfaction. 15f

Vente à l'encan de propriétés immobilières de valeur

PAR JOS A BEARD.

IL sera vendu sans réserve, samedi 14 mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis les propriétés ci-dessous décrites:

Lot No. 1. La maison en briques à deux étages, située dans la rue Foucher près de l'encoignure de la rue Julia, désignée comme le no. 1 des maisons Toursé—mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Foucher sur environ 90 pieds, plus ou moins, de profondeur. Ladite maison est dans un bon état et est louée à l'année, à raison de $60 par mois.

Lot no. 2. Un des magasins à trois étages de la propriété connue sous le nom de bâtisses du triangle, borné d'un côté par la propriété de Wm. Brand, et de l'autre par celle d'Alexander Grant et ayant 28 pieds de face sur la batture de la seconde municipalité 28 pieds, 10 pouces de face sur un passage commun sur le derrière, sur une profondeur de 91 pieds sur un côté, et de 58 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Lot no. 3. Un lot de terre de valeur, avec la maison en briques à deux étages qui est bâtie dessus, situé dans la rue Tchoupitoulas entre les rues Julie et St Joseph et mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 140 pieds de profondeur.

Lot no. 4. Un lot de terre ayant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Tremé sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 5. Un lot de terre mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Tremé sur 113 pieds de profondeur.

Lot no. 6—Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue Tremé sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 7—Un lot de terre ayant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Conti sur 127 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 8—Un lot de terre formant encoignure et mesurant 112 pieds sur la rue Conti et 32 pieds sur la rue des Marais.

Lot no. 9. Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue des Religieuses sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 10. Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue des Marais sur 112 pieds de profondeur.

Lot no 11. Un lot de terre mesurant 31 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 12. Un lot de terre mesurant 32 pieds, 11 pouces et deux lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 13. Un lot de terre mesurant 32 pieds, 11 pouces et 2 lignes de face à la rue des Marais sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les derniers dix lots ci-dessus mentionnés sont situés dans la partie la plus progressive de la 1ère municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Tremé et des Marais, les banquettes sont convenablement pavées en pierres et les bois entourés de barrières.

Conditions.—Six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de dix 0/0 dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance, et les détenteurs auront le droit d'en retarder le paiement moyennant intérêt des mêmes spécifié. 11 fev

VENTE DE SYNDIC

Wm. Gallagher contre ses créanciers et les créanciers de J. et W Gallagher.

PAR J. A. BEARD

IL sera vendu mercredi, 25 mars, à midi à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste Marie, dans la rue St Pierre, entre les rues Perdido et Gravier, mesurant soixante et quinze pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent cinq [illegible] de profondeur, [illegible] de M. Maer, et de l'autre par celle de P. O. [illegible] [illegible] ledit lot est borné d'un côté [illegible] par le [illegible] avec les améliorations et les bâtisses, qui ont fait partie, leurs dépendances et appartenances, et les droits et privilèges qui y sont attachés.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 fev

TOILE du pays—25 caisses, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 15 fev 70, rue du Camp.

GRAINES de tabac de la Havane, d'excellente qualité, à vendre par [illegible] DINN, 17 fev 81, rue de la Douane

SUCRE [illegible] [illegible] très fin, [illegible] [illegible] à vendre par [illegible] 67, rue Royale.

AVIS LEGAUX.

VENTE PAR LE SHERIFF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—Les Président, Directeurs & Co, de la Banque de la Louisiane contre Daniel Warburg—No. 1330—En vertu d'un ordre de saisie fi. fa à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente lundi, 9 mars prochain, à midi, à la maison de cour de la paroisse St. Bernard, trois dixièmes et demi indivis d'une certaine habitation connue sous le nom de Versailles, située à environ six milles de la Nouvelle-Orléans, bornée d'un côté par la propriété de Mr. Antoine Bienvenu, et de l'autre par celle de Mr. Ernest Murphy.

Conditions: comptant.

11 fev—8,9m F. GARIC, shérif.

COUR DE CITE de la ville de Lafayette—Vente par le Marshal—W. R. B. Willcox contre O. Daily & Bagan—No. 1740—Wm. Spencer contre O. Daily—No. 1751.—En vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Cité de Lafayette, j'exposerai en vente publique, Lundi le 9 mars prochain 1840, à midi, à la salle de la dite Cour de Cité,

UN CERTAIN LOT DE TERRE,

situé dans le faubourg Livaudais, lot No. 3 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur, dans l'îlet borné par les rues Sixth, Seventh, Chippewa et Fulton, ayant 120 pieds de profondeur et face sur la rue Seventh, entre les lignes parallèles.

Conditions de la vente—comptant.

13 fev—3t en 30j J. J. CAIN, marshal.

VENTE par le Marshall.—Cour de Cité de la ville de Lafayette—Wm. Boggs contre George Prosperty—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de la ville de Lafayette, j'exposerai en vente publique, lundi le 16mme. de [illegible] prochain, 1840, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, dans la ville de Lafayette:

UN CERTAIN LOT DE TERRE,

gisant No. sept de l'îlet No. deux, situé dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson.

Le dit lot mesurant soixante pieds face à la rue du Marché, par une profondeur de cent trente cinq pieds neuf pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, avec toutes les améliorations qui en dépendent.

Conditions de la vente comptant.

13 fev—4, 10 J. J. CAIN, Marshal

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse de St. Jacques—Veuve Alexandre Chappis vs. Zénon Foucher—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus désignée, j'exposerai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, samedi, 14 mars prochain, à dix heures du matin, les propriétés ci-après mentionnées:

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse de St. Jacques, sur le côté droit du Mississipi, à environ dix-neuf lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant quinze arpents de face, sur quarante arpents de profondeur, bornée du côté d'en haut par les terres de Michel Mathorne, et en bas par les propriétés de François Gaiennié; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en font partie.

2o. Vingt Esclaves savoir: Jacques, âgé d'environ 55 ans; Alick, de 45 ans, Abraham, de 30 ans, Big Tom, de 36 ans; Little Tom, de 38 ans; Harry, de 34 ans; Argus, de 40 ans; Charles, de 30 ans; George de 33 ans; Sam, de 36 ans; William, de 30 ans, James de 38 ans; Dick de 25 ans; Peggy, de 33 ans; Nic Pig, de 30 ans; Frederick de 25 ans; James Lafourche de 45 ans; José alias Mathurin de 40 ans; Jenny, de 40 ans et Jenny de 45 ans.

3o. Onze Chevaux, vingt quatre boeufs, quatre vingts moutons et une grande quantité d'instruments et d'objets nécessaires à une habitation et sucrerie.

Le tout saisi dans le procès ci-dessus pour en faire la division et être vendu en bloc à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, suivant le dit ordre de ce fieri et pour satisfaire au dit procès conformément à la loi.

Paroisse St. Jacques, le 14 février 1840.

15 fev—30 ARD. L. BOURGEOIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 17,400—John H. Marsh contre William H. White—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à la Nouvelle Orléans, mardi le 25 février courant, à midi, les propriétés ci-après désignées:

UN CERTAIN LOT DE TERRE

situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, désigné par le no. 12, sur un plan dressé par Deponilly, arpenteur, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public à la Nouvelle Orléans—Ledit lot étant d'une forme triangulaire, et formant encoignure, ayant cinquante cinq pieds face à la rue des Magasins, cent pieds face à la rue Ste. Marie, sur quatre-vingt douze pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. onze.

ET UN AUTRE LOT DE TERRE

situé dans le même faubourg et la même paroisse, désigné par le no. quatorze du même plan, étant aussi d'une forme triangulaire, et mesurant cinquante huit pieds six pouces face à la rue Ste. Marie, sur quatre-vingt huit pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot no. treize, et vingt cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. quinze, ainsi que le tout est porté sur le plan, pour en avoir particulièrement et se référant à l'acte de vente d'un acte de vente faisant partie de la pétition.

Ceci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, à la charge, par l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une bonne caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de cinq pour cent, jusqu'à parfait paiement.

84e M. J. GARCIA, shérif.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—Bureau du Greffier, 20 Février 1840—No. 2174—Martin Gordon Junior en état d'arrestation vs ses créanciers—Les créanciers du pétitionnaire sont notifiés de comparaître au bureau le samedi 14 mars 1840, à 10 heures A. M., pour déduire à raisons pourquoi les dits pétitionnaires ne doivent pas avoir le bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation.

Par ordre de la cour,

21f—3t ED GARDERE, Greffier.

[illegible] La vente des biens abandonnés par J. J. Hayden à ses créanciers, ne pourra avoir lieu le 29 du courant, comme on l'avait annoncé. Une majorité des créanciers en ayant demandé le renvoi, les syndics en provoqueront qu'à une vente ci-après.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—J. J. Haydel contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de dit insolvable ait lieu devant Félix Grima, notaire public le [illegible] jour de [illegible] 1840 à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable.

Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour, ce 25 janvier 1840.

27 j—3 en 30 j JNO. L. LEWIS, Clerk.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nlle. Orléans—No. 1736—Joshua J. Hall actuellement en prison contre ses créanciers—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, les créanciers du pétitionnaire sont notifiés de se présenter au bureau de la cour, le 29 février courant, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne pourrait pas obtenir le bénéfice des lois faites pour le secours des débiteurs insolvables en prison.

Bureau du greffier, le 3 février 1840.

5 fev—3f en 30j JOHN E. HOLLAND, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—19 février 1840—No 12436—Eugène Galland contre ses créanciers—La cession de biens faite par le pétitionnaire à ses créanciers au profit de l'insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de ce dit insolvable ait lieu en l'étude de F. Percy, notaire public, le 26 février courant, à 10 heures à. m., pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable, en attendant toutes poursuites judiciaires contre la personne ou les propriétés du dit insolvable demeurent suspendues. Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier—Nouvelle-Orléans, le 19 février 1840. ARMAND PITOT,

13 fev—3 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—le Cour Judiciaire de 1e district, Ant. Magnin et ses créanciers et les créancier de Mendelli et Reynolds pour un délai—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire se réuniront conformément à la loi d'avoir à se présenter en l'étude de Louis T. Caire, Notaire public de cette ville, le mardi 25 de février, à l'effet de prendre en considération la demande de du pétitionnaire, pour un délai; et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou sa propriété sont suspendues. Mr. W. R. B Willis est désigné pour représenter les créanciers absent dans cette affaire.

23 janvier 1840.

Signé A. M. BUCHANAN, juge.

Copie conforme. Bureau du Greffe, 28 janvier 1840. P. LEBLANC, [illegible] Greffier.

[illegible] Jules [illegible] ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier District Judiciaire—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en [illegible] le [illegible] février courant, à 10 heures A. M., pardevant J. M. Marks, notaire public, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable. En même temps, toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés, sont et demeurent suspendues. M. John Calhoun est nommé pour représenter les créanciers absents.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce quatrième jour de février de l'année de notre seigneur 1840. D BYRNE, 8 fev—3 député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—25 janvier 1840—No. 12367—Isaac N. Marks contre ses créanciers, pour un délai. Après lecture et enregistrement de la demande et du bilan relatif à cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable se réuniront en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le 26 de février 1840, pour y rechercher et faire connaître les motifs qui empêcheraient de lui concéder le délai demandé et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés restent suspendues.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffe, 23 janvier 1840. ARMAND PITOT, Greffier.

24 jan—3 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la N. Orléans—Présent l'honorable juge Charles Maurian—No. 12388—22 janvier 1840—George Armstrong contre ses créanciers (Pour un délai).—Après lecture et enregistrement de la demande et du bilan dudit pétitionnaire, les créanciers se réuniront en l'étude de J. B. Marks, notaire public, le mardi 25 février prochain 1840, pour y exposer les raisons qui ne permettraient point au tribunal de lui accorder le délai demandé. Il est de plus ordonné que C. D. Dufour demeure et continue [illegible] [illegible] contre la personne et les propriétés dudit insolvable et [illegible] demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour, bureau du greffe, 22 janvier 1840. ARMAND PITOT, Greffier.

26 janv—3f en 30j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Succession de feu Jean Lanusse—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître dans le délai voulu par la présente publication, leurs oppositions, si elles en ont, à ce que le compte présenté par P. Brana, exécuteur testamentaire de ladite succession ne soit point approuvé et homologué, et les fonds ensuite distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

14 fev

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Jean Marie Coursin, épouse [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître dans le délai voulu par la présente publication, leurs oppositions, si elles en ont, à ce que le compte présenté par Eugène Carraby, administrateur de ladite succession, ne soit point approuvé et homologué, et les fonds ensuite distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

13 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

AVIS AUX HABITANTS.

ON offre à vendre ou à échanger pour une plantation de sucre ou de coton, une propriété située en ville, s'adresser à PALFREY & Co. courtiers [illegible]. 6 fev

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron depuis le 17 courant, le nègre nommé Peter âgé d'environ 28 ans, taille 5 pieds 3 pouces, parlant anglais et français; il était vêtu lors de son départ d'un capot de cassinet, chemise et pantalon de laine grise, et avait un fer à chaque jambe. Il éprouve quelque difficulté à s'énoncer et marche un peu courbé. La susdite somme sera payée à toute personne qui remettra le dit nègre à Faubourg [illegible] [illegible] [illegible] dans une des geôles de cette ville.

SUCRE et mélasse—En débarquement de la goëlette Thomas—160 boucauts de sucre supérieur des Attakapas et 80 barriques de mélasse, qui seront vendus à bas prix sur la levée. GEO. GREEN & BRO. 26, Camp.